

« Salauds de pauvres ! »

(La traversée de Paris)

Toulouse, le 29 mai 2026

Deux petites informations glanées respectivement sur Ulysse Haute-Garonne et Ulysse national qui montre combien la macronie et ses soutiens locaux et nationaux poursuivent leur entreprise de mépris de tout ce qui peut être assimilé à la pauvreté ou au déclassement social. Ce Président de la République, qui avait promis qu'il n'y aurait plus de citoyens sans domicile dans le pays à la fin de son quinquennat, va atteindre la fin du deuxième en étant celui sous le « règne » duquel la pauvreté a explosé comme jamais.

Non content d'avoir appauvri la partie la plus fragile de la population, Macron et ses gouvernements successifs ont fortement affaibli les services publics, amortisseur social reconnu lors des diverses crises économiques. Les réductions d'horaires d'ouverture des accueils, le « tout numérique », la « plateformesisation » de l'accueil téléphonique sont des éléments qui conduisent à l'exclusion des plus fragilisés. La défenseure des droits l'a clairement démontré dans deux rapports documentés.

Dans ce cadre, notre directeur bien-pensant et politiquement « sans-étiquette » a publié sur Ulysse 31 un article vantant la participation de la DRFiP à la lutte contre la cabanisation :



21 mai 2026 - Actualités (page d'accueil)

La DRFiP participe à la lutte contre la cabanisation

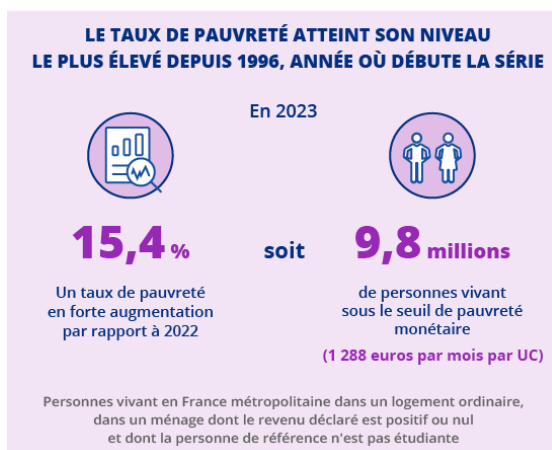


Le département de la Haute-Garonne connaît une recrudescence du phénomène de constructions irrégulières sur son territoire, dit "cabanisation" (chalets, mobil-homes, caravanes, constructions en dur), par des contrevenants qui s'affranchissent des règles du droit de l'urbanisme. Cette situation préjudiciable à bien des égards pour les communes, l'est également pour les autres administrés qui respectent la réglementation.



« Gloire » à la DRFiP 31 qui, sous couvert de « *respect du droit de l'urbanisme* » et de préjudice aux « *administrés qui respectent la réglementation* », se joint avec ferveur et visiblement fierté aux attaques contre les logements de fortune de celles et ceux qui tentent par tous les moyens de fournir

un toit au-dessus de la tête de leur foyer. **Une publication qui survient au même moment que l'adoption en première lecture d'une proposition de loi de la droite sénatoriale sur les moyens de lutte contre la « cabanisation » : démolitions d'office accélérées, allongement des délais de prescription, restrictions des raccordements aux réseaux...** Le cœur du texte réside dans la création d'une procédure administrative de démolition. Désormais, le préfet ou le maire pourra ordonner l'évacuation et la destruction d'installations irrégulières présentant un risque pour la sécurité ou la salubrité, ou portant atteinte à l'environnement, sans attendre le feu vert d'un magistrat.



La CGT Finances publiques 31 dénonce cette marginalisation de fait des plus précaires et regrette cette publication de circonstance, au ton nauséabond. Dans un contexte de régression du logement social et où la pauvreté est à son apogée

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)

dans le pays, tirer sur l'ambulance est plus facile que de mettre en place une lutte de résorption de la pauvreté.

« Il y en a un peu plus, je vous le mets quand même ? »

Une semaine plus tard, c'est la DGFIP qui publie cette propagande pour la suppression du chèque, via une vidéo présentée par un collègue :

26 mai 2026

Pourquoi ne plus payer par chèque ?



Pierre-Marie Le Tallec, contrôleur de la trésorerie hospitalière d'Argenteuil nous répond.

Dans le cadre du plan de communication sur la promotion des moyens de paiement plus fiables et sécurisés que le chèque, la DGFIP met en ligne un témoignage vidéo d'un contrôleur de la trésorerie hospitalière d'Argenteuil.

Au contact quotidien des usagers, cet agent témoigne des risques concrets liés au chèque notamment la fraude, la perte et les délais de traitement, et de l'engagement des équipes à promouvoir des alternatives plus sûres comme le paiement en ligne et le prélèvement automatique.

► [Regardez ce témoignage vidéo](#)

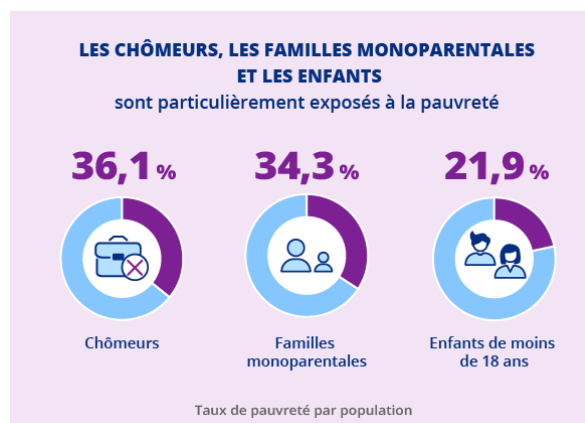
Alors oui, le chèque peut être perdu, faire l'objet d'une fraude, être traité avec un peu de retard (peut-être un peu en lien avec les sous-effectifs dans les services...). Mais faire en une minute et 19 secondes l'apologie du numérique et du paiement dématérialisé alors que les fuites de données impactent chaque jour les applicatifs de l'administration (dans le domaine DGFIP récemment : le fichier FICOPA, l'assureur Alan). La DGFIP oublie également dans sa communication comment les usurpations de codes de messagerie avaient permis des détournements de fonds conséquents sur des comptes fiscaux dont les comptes bancaires avaient été remplacés par des comptes étrangers, fermés dans la foulée.

Pour mettre sur le même plan la fraude au chèque bancaire avec la fraude numérique, il faut avoir un peu la même philosophie que ceux qui amalgament fraude sociale et fraude fiscale.

La CGT Finances publiques porte une toute autre vision. Les publics les plus fragiles doivent avoir accès à tous les paiements possibles auprès des services publics et non pas se voir renvoyés dans un avenir proche vers des entreprises privées servant d'intermédiaires, comme c'est déjà le cas pour la Française des Jeux ou La Poste. Pouvoir payer ses impôts par tout moyen de paiement, y compris les chèques et les espèces, renforce le consentement à l'impôt, contrairement au prélèvement qui invisibilise cette démarche.

En matière de paiement, la CGT Finances publiques revendique :

- le maintien des centres d'encaissement tant que le volume des chèques n'a pas réellement baissé de plus de moitié,
- le maintien de la possibilité de régler par chèque
- des moyens pour les services particulièrement impactés par la disparition du chèque, avec la prise en considération des conditions réelles de travail sur le terrain,
- l'arrêt des mesures qui dégradent le service public, et notamment celui rendu aux populations les plus fragiles.



Nous rappelons également la publication de la Fédération CGT des Finances qui développe un argumentaire contre la disparition du numéraire, qui est avant tout un enjeu de société :

https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/zero_cash.pdf